



Prise de position DDC / SECO : examen 2013 par les pairs de l'OCDE de la coopération internationale de la Suisse

I. Contexte

Dans le cadre d'un examen par les pairs mené tous les quatre ans, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE évalue la qualité et le volume de la coopération internationale de ses 29 membres. Après 2009, la Suisse a été soumise à un nouvel examen en 2013. L'équipe d'examineurs se composait de deux représentants de la coopération au développement de la Corée du Sud et de deux représentants de la coopération au développement de la Nouvelle-Zélande, secondés par le secrétariat du CAD. La Chine y a également participé en tant qu'observatrice. Outre une visite des centrales de la DDC et du SECO, deux missions sur le terrain ont été réalisées dans nos pays partenaires du Kirghizistan et du Burkina Faso.

Le 4 décembre 2013, à Paris, une délégation suisse, présidée par M. Dahinden, directeur de la DDC, a discuté avec le CAD de l'examen réalisé par les pairs. Le rapport a été présenté publiquement à Berne le 11 février 2014 par Erik Solheim, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Outre une rencontre avec le Président de la Confédération et la Secrétaire d'Etat du SECO, une conférence de presse a eu lieu, ainsi qu'un échange avec des représentants de la Commission consultative de la coopération internationale au développement. L'examen par les pairs a finalement fait l'objet d'une discussion avec les deux Commissions de politique extérieure les 24 et 31 mars.

II. Principaux constats du rapport

Le CAD reconnaît et souligne les progrès importants réalisés depuis le dernier examen mené en 2009 :

- amélioration de la structure stratégique de la coopération internationale de la DDC et du SECO, notamment regroupement des quatre crédits-cadres dans un message présentant une stratégie commune avec pour objectif principal la réduction de la pauvreté et la diminution des risques globaux ;
- augmentation de l'aide publique au développement (APD) à 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015 – particulièrement méritoire si l'on se réfère à la crise financière internationale ;
- accent plus marqué sur la réduction de la pauvreté, combiné à l'attention accrue portée aux contextes fragiles ;
- cinq programmes thématiques globaux relatifs à la réduction des risques mondiaux considérés comme approche innovante pour influencer la politique ;
- ancrage de la « cohérence des politiques pour le développement » dans le message 2013-2016 et priorité mise sur sept domaines politiques importants ;
- stratégie multilatérale claire, priorisation de 13 organisations partenaires avec un engagement pour des contributions de base et planification de l'utilisation des moyens financiers ;
- reconnaissance de l'aide humanitaire de la Suisse comme innovante et de haute qualité en comparaison internationale et accent mis sur la bonne collaboration entre l'aide humanitaire et la coopération au développement ;
- collaboration efficace entre la DDC et le SECO et réussite de la mise en œuvre de la réorganisation de la DDC et des réformes organisationnelles du SECO.

Selon le rapport, il est nécessaire de prendre des mesures principalement dans les domaines suivants :

- absence de suivi systématique quant aux effets des politiques nationales et internationales de la Suisse sur les pays en développement – « cohérence des politiques » (recommandation 1.1.)
- portefeuille thématique et géographique trop vaste et volume financier des divers programmes / projets trop faible – « concentration » (recommandation 3.1.) ;
- absence d'une politique du personnel en vigueur au DFAE et d'une planification des besoins en personnel à moyen terme (recommandation 4.2.) ;
- peu d'orientation stratégique et à moyen terme de la communication externe relative à la coopération au développement (recommandation 6.2.) ;
- manque de clarté dans l'application des critères de choix qui entraînent un engagement à long terme de l'aide humanitaire (recommandation 7.1.).

III. Evaluation générale du rapport

Depuis le dernier examen de l'OCDE mené en 2009, la Suisse a déployé de grands efforts pour adapter sa coopération internationale à de nouveaux défis et la rendre encore plus efficace. L'OCDE décerne donc à la Suisse une très bonne note : 95 % des recommandations émises en 2009 ont été entièrement ou partiellement suivies. C'est un taux de réussite très élevé, surtout si on le compare à celui d'autres pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

En mettant davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'atténuation des risques globaux, en renforçant son engagement dans les contextes fragiles et en resserrant sa coopération avec le secteur privé, la Suisse répond aux mutations du contexte mondial, d'après l'OCDE. L'augmentation de l'aide publique au développement à 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015 est soulignée comme un élément particulièrement positif.

Le rapport fournit une confirmation externe de la pertinence de l'approche suisse de la coopération internationale. Les résultats atteints, tout comme la nécessité de prendre les mesures indiquées, coïncident en grande partie avec notre propre évaluation de la situation. Nous pouvons très bien accepter le rapport dans son ensemble ; il nous soutient sur la voie que nous suivons pour améliorer l'efficacité et l'efficacités de la coopération internationale de la Suisse.

IV. Explications relatives aux recommandations

Au cours des derniers mois, la DDC et le SECO ont mené des discussions intenses au sujet des 13 recommandations de l'OCDE, qui ont servi de base à la formulation des premières mesures de mise en œuvre. Ces mesures ont également été discutées avec la Commission consultative de la coopération internationale au développement.

Pour certaines questions les présentes propositions pourront paraître encore vagues, mais seront régulièrement concrétisées, notamment dans la perspective de l'élaboration du prochain message concernant la coopération internationale 2017-2020.

Ci-après les explications de la DDC / du SECO relatives aux recommandations de l'OCDE :

1. *La Suisse sur la voie d'une approche globale du développement*

1.1. Rapport sur les effets des politiques (inter)nationales sur les pays en développement (cohérence)

La Suisse a fait des progrès notables dans le domaine de la cohérence des politiques pour le développement, mais reconnaît qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer la rédaction de rapports à ce sujet. Depuis 2013, le rapport sur la politique extérieure de la Suisse comprend un chapitre sur la cohérence des politiques de développement, qui sera encore développé. La Suisse participe activement aux échanges internationaux sur les questions de cohérence et élabore, sur cette base, des propositions qui permettraient à l'avenir de vérifier la cohérence avec plus de précision, par exemple à l'aide d'indicateurs.

1.2. Extension de l'approche interdépartementale à d'autres pays partenaires

Depuis 2009, la Suisse a étendu l'utilisation de l'approche interdépartementale (Whole-of-Government), qui prévoit une collaboration étroite entre les services impliqués. L'utilisation de cette approche dans d'autres pays partenaires est à l'étude. On décidera au cas par cas de l'utilisation de cette approche lors de l'élaboration des stratégies par pays.

2. Vision et politique de la Suisse pour la coopération au développement

2.1. Critères précis pour le choix et le retrait de pays partenaires

La Suisse dispose déjà de bases de décision pour le choix de pays partenaires. L'éventuelle modification de ces critères sera examinée dans le cadre de l'élaboration du nouveau message 2017-2020. Il s'agit en outre de préciser des critères de retrait.

3. Répartition de l'aide publique au développement de la Suisse

3.1. Renforcement de la concentration géographique et thématique

La Suisse considère qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures immédiates pour renforcer la concentration géographique : depuis le dernier examen par les pairs, elle a en effet réduit le nombre de pays et de régions prioritaires de 41 à 37 – et ceci malgré le fait que dans le même temps, le budget global augmentait sensiblement. La Suisse estime important de disposer de la flexibilité nécessaire pour pouvoir adapter le portefeuille des pays au contexte global et politique changeant (p. ex. nouveaux engagements en Afrique du Nord et au Myanmar). Les travaux menés en vue du message 2017-2020 permettront de déterminer quels sont les nouveaux besoins en matière d'adaptations géographiques ou thématiques. Le montant des moyens financiers alloués à chaque pays / région prioritaire sera aussi examiné.

4. Gestion de la coopération au développement de la Suisse

4.1. Répartition plus précise des rôles (DDC) et poursuite de la décentralisation (SECO)

L'année prochaine, la DDC va fournir à ses collaborateurs des informations et des formations ciblées qui permettront d'assumer les rôles et les responsabilités selon les directives de la répartition révisée des tâches entre le terrain et la centrale. Concernant la décentralisation, le SECO examine une nouvelle optimisation de la répartition des tâches entre la centrale et les bureaux locaux, ouverts en 2008.

4.2. Finalisation de la politique du personnel du DFAE et établissement d'une planification des besoins en personnel à moyen terme

Des mesures ont d'ores et déjà été initiées dans ce domaine. La DDC établit un tableau des effectifs quantitatif et qualitatif, lequel est intégré dans le tableau des effectifs du DFAE. Par ailleurs, un groupe de travail définit des propositions de réforme de la politique du personnel en vue d'éliminer les inégalités entre les collaborateurs de la DDC et ceux des autres unités du DFAE.

4.3. Priorités et gestion plus précises pour le développement de projets innovants

Le développement de projets innovants représente un défi pour tous les pays donateurs. La DDC et le SECO aborderont cette question lors des travaux préparatoires en vue du message 2017-2020 et détermineront alors s'il faut élaborer de nouvelles directives. Dans ce contexte, la Suisse va p. ex. examiner si, au premier stade d'un projet, des clarifications supplémentaires sur le développement (scalability) thématique et géographique de celui-ci sont nécessaires.

5. Mise en œuvre et partenariats de la coopération au développement de la Suisse

5.1. Meilleure utilisation des systèmes nationaux et des approches sectorielles

La Suisse continue à soutenir le principe d'engager les aides financières au développement par le biais des systèmes nationaux, pour autant que les conditions-cadres soient suffisamment stables et échappent à la corruption. De manière générale, les institutions locales sont renforcées pour que les systèmes nationaux puissent être utilisés par la suite.

5.2. Mise à disposition de données complètes sur l'attribution prévue des moyens financiers

La Suisse poursuit ses activités destinées à appliquer les standards de transparence de l'OCDE selon le plan de mise en œuvre. Outre les projets de la DDC, ceux du SECO seront désormais également disponibles en ligne.

6. Résultats et compte-rendu de la coopération suisse au développement

6.1. Consolidation de la gestion axée sur les résultats et de la « culture du résultat »

La Suisse axe la gestion de ses projets de développement sur les résultats et entretient une « culture du résultat ». A l'avenir, il s'agira en particulier d'améliorer encore les indicateurs utilisés. On travaillera en outre davantage à faire en sorte que l'examen des résultats se fonde sur les principes de chacun des pays partenaires.

6.2. Elaboration d'une stratégie de communication à moyen terme sur la coopération au développement

En ce qui concerne la communication, un concept à moyen terme est en cours d'élaboration, selon la recommandation de l'OCDE (objet de la nouvelle convention de prestations 2014 entre le service de communication de la DDC et le service d'information du DFAE). Cette année, le SECO examine sa communication stratégique sur les questions de politique de développement et prendra par la suite les mesures qui s'imposent pour la renforcer.

7. Aide humanitaire de la Suisse

7.1. Communication claire des critères pour les interventions humanitaires et les contributions financières

L'Aide humanitaire travaille déjà avec des scénarios et des analyses de risque pour identifier les options possibles d'intervention. La communication sur la manière dont ces critères - basés sur les principes humanitaires - sont appliqués aux cas particuliers, sera cependant améliorée à l'avenir.

7.2. Focalisation précise sur les avantages comparatifs de l'aide humanitaire

Dans le cadre de la planification du programme annuel de l'aide humanitaire, il est garanti de manière générale que le cœur des activités bilatérales corresponde aux avantages comparatifs de la Suisse. L'élaboration du message 2017-2020 donnera l'occasion de poursuivre les réflexions à ce sujet.

V. Prochaines étapes

La DDC et le SECO vont vérifier en continu la liste de ces premières mesures de mise en œuvre, puis l'adapter et la compléter si nécessaire. L'OCDE vérifiera probablement la mise en application des recommandations en 2016, à l'occasion d'un examen intermédiaire.

Berne, 7. Avril 2014

Direction du développement et de la coopération
DDC



Martin Dahinden
Directeur

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Beatrice Maser
Cheffe Coopération et développement
économiques